



INFORMATEUR JUDICIAIRE

À LA UNE

INDUSTRIE DURABLE :
UNE MÉTHODE, DES ENJEUX,
DES OBSTACLES

Célie
COUCHÉ

FONDATRICE ET COORDINATRICE
DE L'ASSOCIATION BOUT'À BOUT'

ACTUALITÉS

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :
CES COMMERÇANTS
QUI S'ENGAGENT

SPÉCIAL ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SI ON TOURNAIT EN ROND ?

LE RETOUR DE LA CONSIGNE

BOUT' À BOUT' RELANCE CETTE PRATIQUE OUBLIÉE AUPRÈS DES **PRODUCTEURS ET DISTRIBUTEURS** DU DÉPARTEMENT. APRÈS UNE **PHASE DE LANCEMENT** À 100 000 BOUTEILLES EN VERRE EN 2019, L'ASSOCIATION VISE LES **3 MILLIONS D'UNITÉS** EN 2023.

par Sylvain AMIOTTE



© Benjamin Lechonnet

Célie COUCHÉ, fondatrice et coordinatrice de l'association Bout' à Bout'.

“O n réinvente l'eau chaude mais ce n'est pas si simple, il faut tout remettre en place. » En 2016, un master en politique environnementale en poche, Célie Couché a pris son bâton de pèlerin pour relancer la consigne des bouteilles en verre, qui existait en France au temps des “anciens”, sa disparition symbolisant la perte de bon sens de notre économie linéaire du tout-jetable.

Une vingtaine de producteurs et une soixantaine de distributeurs de Loire-Atlantique se sont déjà laissés convaincre, pour un total de 100 000 bouteilles consignées en 2019. « Leur motivation est d'abord environnementale, mais elle devient de plus en plus commerciale car la demande des consommateurs est forte », observe Célie Couché, fondatrice et coordinatrice de l'association Bout' à Bout'. L'engouement est en marche, avec « plusieurs demandes de producteurs et distributeurs chaque semaine ». Des grandes surfaces intégreront le réseau dès cette année.

CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Bout' à Bout' vise les 280 000 bouteilles dès 2020, avant un bond à 3 millions de bouteilles en 2023, cette fois sur l'ensemble des Pays de la Loire, le dispositif étant en cours de déploiement en Vendée, avant le Maine-et-Loire dans le courant de l'année, puis la Sarthe et la Mayenne en 2021.

« L'objectif est de 10 millions d'ici 2030, soit un cinquième de ce qui est produit et consommé dans la région. Il fallait d'abord se structurer et fiabiliser la filière avant de changer d'échelle », précise Célie Couché. Bout' à Bout' a en effet essuyé les plâtres : « Les bouteilles en verre sont souvent trop légères aujourd'hui, car conçues pour un usage unique. Et les étiquettes adhésives ne s'enlèvent pas au lavage. Nous menons donc un important accompagnement technique auprès des producteurs sur ces deux points essentiels. » Six formats standardisés de bouteilles ont ainsi été identifiés, correspondant aux quatre boissons concernées pour le moment : bière, vin, jus et cidre. Pour l'eau, des dis-

cussions sont en cours avec Plancoët, dans les Côtes d'Armor, aucun minéralier n'étant implanté en Loire-Atlantique.

PRESTATION CLÉS EN MAINS

Côté logistique, Bout' à Bout' propose aux producteurs une prestation « clés en mains », « de façon à les décharger de toute contrainte liée à la consigne ». Un partenariat a été noué avec la structure d'insertion Envie 44, qui profite de ses tournées déjà existantes pour récupérer les bouteilles usagées chez les distributeurs et livrer les bouteilles lavées chez les producteurs. Le nettoyage est assuré par Boutin Services, à Clisson, « l'une des dernières stations de lavage en France », qui travaillait pour le milieu du vin.

Bout' à Bout' finance ainsi le transport et le lavage, puis facture les bouteilles aux producteurs, à un prix « moins élevé que les neuves ». Pour boucler la boucle, le rôle du consommateur est primordial : « Le taux de retour des bouteilles varie de 30% à 80%. Il est meilleur dans les magasins bio que chez les cavistes », relève Célie Couché. Pour l'améliorer, la consigne deviendra payante dans le courant de l'année, « ce qui sera beaucoup plus incitatif comme en Allemagne et en Alsace où les taux de retours sont de 95% ».

UN DISPOSITIF SUBVENTIONNÉ

Si Bout' à Bout' (2 salariés) vise à terme l'équilibre financier, celui-ci n'est pas encore atteint. L'association bénéficie de subventions de partenaires publics (Ademe, Région) et privés (éco-organisme Citeo, Bouygues, Crédit Mutuel). Renonçant finalement à la consigne, la loi sur l'économie circulaire a seulement fixé un objectif général de « 5% d'emballages réemployés mis sur le marché en 2023 » et chargé Citeo de consacrer 2% de son CA au financement du vrac et du réemploi, dont Bout' à Bout' bénéficiera. Les démarches restent donc volontaires, avec quatre projets déjà opérationnels en France et une vingtaine d'autres dans les cartons. Bout' à Bout' prévoit deux embauches en 2020, dont une pour développer un service de location et de lavage des fûts de bière en inox, aujourd'hui à usage unique.